

## VILLE DE BEAUVAIS

### REGLEMENT INTERIEUR DE LA BAIGNADE DU PLAN D'EAU

#### AVENANT / Covid-19

Cet avenant au règlement intérieur a été élaboré pour expliquer les nouvelles règles d'accès à la BAIGNADE en accord avec le protocole sanitaire du ministère des sports. Il rentrera en vigueur à partir du 15 juillet 2020 et jusqu'à nouvel ordre.

Toute personne ou groupe est tenu de se conformer aux instructions et directives du personnel de la baignade.

Tout contrevenant à ces dispositions ou toute personne qui par son comportement, trouble l'ordre ou le fonctionnement de la baignade peut être immédiatement expulsé, au besoin par la force publique.

**L'accès à la baignade peut être interdit à titre temporaire ou définitif, sans récupérer son droit d'entrée.**



**La baignade** est ouverte au public dans les conditions et horaires prévus par le présent « Avenant » et suivant les tarifs fixés par délibération du conseil municipal de Beauvais.

**La baignade** est accessible aux jours et heures affichés à l'entrée

Ouverture de la baignade du 27 juillet au 31 aout

Ouverture publique : lundi au dimanche : 10h00/12h30 - 14h00/19h30

Ces informations seront protégées à la connaissance du public par voie de presse et sur internet.

Par mesure de sécurité ou pour des raisons de maintenance, la baignade peut être fermée

Le public sera informé par affichage à l'entrée, de la base nautique et de la baignade.

La Direction peut toujours, pour des motifs techniques ou pour des raisons de forces majeures, ordonner la fermeture, provisoire ou définitive.

**La baignade** se réserve le droit de modifier les horaires d'ouverture.

Dès l'entrée les mesures barrières doivent être respectées.

L'ensemble des gestes et attitudes individuelles permettant de réduire le risque de transmission du virus entre deux personnes sont à mettre en pratique

- Geste 1 : se laver les mains à l'eau et au savon dans les douches
- Geste 2 : Se couvrir systématiquement le nez et la bouche quand on tousse ou éternue
- Geste 3 : Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle
- Geste 4 : Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux
- Geste 5 : Limiter les contacts directs et indirects (via les objets) ;

## ➤ **Organisation générale**

L'utilisateur n'est admis dans l'établissement que sur réservation.

Toute sortie est considérée comme définitive. L'évacuation des bassins a lieu 15 minutes avant l'heure de fermeture du créneau.

La sortie est annoncée par un signal sonore. Dès cette annonce, la baignade et le séjour sur la plage sont interdits.

Fréquentation maximale instantanée : 1000

### **Circuit du baigneur à respecter afin d'éviter les croisements.**

L'accès à la baignade se fait exclusivement par l'accueil.

Les vestiaires sont fermés

Chaque usager doit remiser ses vêtements dans un sac.

Le sac sera déposé sur les pelouses

La responsabilité de la ville ne saurait être engagée en cas de vol

La sortie de la baignade se fait par l'accueil avec matérialisation des flux par barriérage

**Il est fortement recommandé de ne pas avoir d'objet de valeurs sur soi**

### **Entrée sur la Baignade**

L'utilisateur devra faire la queue selon la signalisation mise en place. Les personnes seront tenues de respecter entre elles la distance d'un mètre pendant l'accueil.

**Sortie de la baignade :** L'utilisateur devra patienter pour se doucher et se rhabiller en respectant la distanciation d'un mètre avec les autres personnes.

### **Hygiène**

Douche savonnée obligatoire après chaque passage aux toilettes

Dans les douches, des douches seront condamnées pour respecter la distanciation.

Les déplacements sur les pelouses seront limités au strict minimum.

Les usagers devront respecter la distanciation sociale pendant les déplacements.

Dans les toilettes, des urinoirs seront condamnés pour respecter la distanciation.

Matériel extérieur interdit (ballon matelas, etc....)

Il est recommandé de -Tousser/Éternuer dans son coude

La désinfection des mains obligatoire à l'entrée de l'établissement

### **Procédure de gestion d'un cas suspect**

Si pendant une séance, un usager présente un ou plusieurs symptômes du covid-19 (toux, éternuement répété, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre),

Il sera isolé dans l'infirmierie sous surveillance d'un surveillant disponible dans le respect des gestes barrières. L'utilisateur devra mettre un masque. Les services de secours seront immédiatement prévenus. La direction devra alors mettre à disposition la liste des usagers et du personnel présents pour l'aide au dépistage et à l'analyse des contacts, selon les critères de Santé Publique France si l'utilisateur présente le COVID-19

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires. Un nettoyage, dans le cadre du protocole habituel par les personnels, des locaux et objets touchés sera fait.

En cas de test positif,

Une information de la collectivité sera faite par le responsable de l'établissement.

Les services définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des personnels.